

Relevé d'échanges du Comité de la Mobilité Vallée du Rhône Sud

COMITE DE LA MOBILITE VALLEE DU RHÔNE SUD

Valence, 3 décembre 2019

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée aux transports ; Claude AURIAS, conseiller régional ;

CESER : Jean GUINAND

Services : Olivier LAURENT, Cyril PHILIS, Julien MERCURIO, Julien BROSSARD, Nadège TERRASSE, Claire BYCZEK, François-Xavier MORIN, Stéphane KONZOLA, Estelle GOUAZE, Sandrine DURAND, Olivier CROUZET

Experts :

SNCF Mobilités : Sophie THIERION DE MONCLIN, Frédéric SATRE ; SNCF Réseau : Gérald CASTANO

Elus et leurs représentants

Départements : Franck STEFANINI (Dpt 07) ; Pascal-Eric CHOMEL (26)

Communautés d'agglomération : Frédéric BETTON (Annonay Rhône Agglo, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay) ; Aurélien COLLOMB, Xavier ANGELI (Communauté d'Agglomération Arche Agglo, Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien) ; Yvan THIEBAUD (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche - CAPCA)

Communautés de communes : Vincent BEILLARD, Thomas SIEMIANOWSKI (Communauté de Communes Crestois et du Pays de Saillans) ; Yves PERVIER, Vincent PRIOUL (Communauté de Communes du Val de Drôme) ; Adeline MENNERON (communauté de communes Porte de DrômArdèche - CCPDA) ; Christelle RUYSSCHAERT (Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale)

Communes : Caroline SCHYRR (Crest) ; Antoine DAUBLAIN (Aouste sur Sye)

Syndicats : Olivier BAUDY (Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche)

Associations d'usagers (ou autres) :

AHTMVR – Association pour l'Harmonisation des Transports en Moyenne Vallée du Rhône : Pierre-Yves CAMPAGNE

ADRD07 – Association Défense Rive Droite 07 : René JOUVE

ARDSL – Association Rail Dauphiné Savoie Léman : Bernard COLLIGNON

CUTPSA – Collectif des Usagers des Transports Publics en Sud-Ardèche : Yves BOUTRY

Collectif Gare à Nous : Olivier ROYER

Association CYCLOTEAM : A-M. VERNON

DROMOLIB : Morgane REGNIER

FNAUT AURA – Fédération Nationale des Associations d’Usagers des Transports d’Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Marie GHEMARD

MODEM 26 : Arnaud TARGAT

Fondation Robert ARDOUVIN : Sarah BENATMED, Sébastien PAYAN

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Martine GUIBERT rappelle que le dispositif de concertation sur 4 territoires permet de structurer le dialogue avec les associations d’usagers. Les comités de mobilité sont un rendez-vous annuel pour expliquer ce que fait la Région et tenir un point d’étape concernant les sollicitations des acteurs des territoires. Ces comités sont précédés de comités techniques pour enrichir ce dialogue.

Martine GUIBERT indique que le service annuel 2020 a été bâti afin de rétablir l’offre antérieure aux travaux en gare de la Part-Dieu. L’offre a également été complété d’ajustements répondant aux besoins exprimés, ce qui a par exemple été le cas sur la ligne Romans-Valence-Die-Gap.

Martine GUIBERT témoigne du soutien de la Région aux habitants qui ont été touchés, à plusieurs reprises en 2019, par des évènements naturels ou climatique. Elle adresse notamment son soutien aux habitants du Teil.

Cette réunion comporte 3 parties :

- Un point d’information sur les actions régionales
- Un retour sur les points identifiés lors des réunions de concertation techniques
- Les réponses apportées par la Région et un temps d’échanges avec les participants

Présentation

1. Point d'information sur les actions régionales

Martine GUIBERT présente les principales actions menées par la Région courant 2019 :

- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont l'approbation est programmée en décembre 2019.

- Le dispositif de concertation 2019 et la plate-forme contributive Civocracy.

Martine GUIBERT précise que le dispositif peut encore évoluer (loi LOM). La Région ne souhaite pas faire un simple constat de ce qui a été fait, mais veut privilégier un dialogue constructif adapté aux besoins des territoires.

- TER : Bilan et actions 2019

- Les investissements réalisés pour les infrastructures régionales (plan de sauvetage des lignes de desserte fine du territoire, routes, fret, gares et accessibilité)

2. Retour sur les points identifiés lors des réunions de concertation techniques

Martine GUIBERT dresse un récapitulatif des points identifiés à l'échelle de la Région mais également à l'échelle locale suite aux réunions de concertation et d'échanges tenues en 2019. Elle tient à souligner la position de la Région concernant le moratoire « guichets » visant à ce que la Région puisse reprendre la main et proposer des solutions sur tous les territoires.

Martine GUIBERT revient également sur les points spécifiques remontés concernant le territoire Vallée du Rhône Sud et prend par exemple le cas de l'étoile de Veynes pour lequel un comité de pilotage avec l'Etat et SNCF-Réseau doit se tenir le lendemain. Elle souligne le besoin de pouvoir donner des perspectives et de pérenniser les infrastructures.

3. Réponses apportées par la Région et un temps d'échanges avec les participants

Martine GUIBERT présente les actions engagées visant à répondre aux besoins identifiés. Des temps d'échanges complètent ces éléments de présentation concernant :

3.1 et 3.2 L'accessibilité, la distribution des titres et l'information voyageurs

Martine GUIBERT présente l'avancement du SDA ADAP fin 2019 et les travaux en cours ou à venir. Des points complémentaires concernant l'information voyageurs (application Oûrà), le moratoire guichets et l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sont proposés.

TEMPS D'ECHANGES :

<p>Christelle RUYSSCHAERT (Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale) : Les relations de la Drôme vers le Vaucluse et l'accès à la gare TGV Avignon sont à étudier. Quelles solutions possibles pour mieux relier Montélimar à Nyons ?</p>	<p>Martine GUIBERT répond à ces différentes questions par les éléments suivants : La Région est bien consciente des besoins interrégionaux. Elle travaille à ce jour à une réorganisation des offres ferroviaires avec la Région SUD sur l'axe Lyon-Valence. Des besoins existent aussi dans le Sud Drôme : ils seront évalués.</p>
<p>Vincent BEILLARD (Communauté de Communes Crestois et du Pays de Saillans) remercie la Région pour son travail. Il note que la gare TGV d'Allan est bien inscrite au SRADDET. Toutefois au regard des incertitudes liées à son coût, qu'en est-il du projet ?</p>	<p>Concernant la gare d'Allan pour laquelle la question avait déjà été posé l'an dernier au comité de Loriol le 6/12/18, la situation n'a pas véritablement évolué : le préfet de la Drôme doit toujours organiser une réunion pour restituer les études conduites. La Région est en attente de cette réunion.</p>
<p>Yves PERVIER (Communauté de Communes du Val de Drôme) souhaite savoir si le projet de bornes électriques connectées de la CCVD peut s'inscrire dans le cadre des Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes (CAMV) et bénéficier d'aides de la Région ?</p>	<p>Martine GUIBERT confirme à M.Pervier que le projet de la CCVD pourra bien s'inscrire dans le cadre des CAMV. A priori, il n'y a pas de problème pour accompagner ce projet (les CAMV concernent les gares et PEM et leur proximité, mais peuvent aussi appuyer au développement des TC régionaux).</p>
<p>Anne-Marie GHEMARD - FNAUT AURA - remercie Martine GUIBERT car la FNAUT se sent écoutée. Des sujets reste toutefois à traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés concernant la carte illico Solidaire à bord des trains - incompatibilité ou impossibilité de charger des titres nationaux SNCF sur la carte Oûra (exemple : tarif sénior) 	<p>Concernant la carte illico solidaire à bord, Olivier LAURENT confirme que la Région a des remontées similaires de la part d'usagers. Il précise également que le dispositif de régularisation à bord concerne les gares non pourvues de guichets, et non celles avec un guichet à faible plage d'ouverture. Un guichet fermé à l'heure où passe le train ne pourra être un motif pour monter dans le train sans billet.</p>
<p>Anne-Marie GHEMARD - FNAUT AURA - souhaite savoir quelles seront les suites après les 6 mois du moratoire guichets ? La FNAUT rappelle également sa vigilance concernant les guichets dans les plus grandes gares comme à Valence : il y a 6 guichets, mais beaucoup sont fermés. Il faut 3/4h à 1h d'attente debout pour avoir un billet par exemple.</p>	<p>Martine GUIBERT confirme qu'à ce jour les titres nationaux ne peuvent tous figurer sur la carte Oûra. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'avoir les deux cartes de transport. Ce point peut être amélioré mais s'avère complexe avec la liberté tarifaire accordée aux Régions, la multiplicité des tarifs nationaux de la SNCF... Il faudrait pouvoir intégrer à l'avenir toutes les données sur un seul support ; c'est un développement à envisager à terme.</p> <p>Enfin, il n'y a pas d'arrêt programmé à court terme du moratoire sur les fermetures de guichets : il va donc courir plus de 6 mois.</p>

<p>René JOUVE - ADRD07- émet ses plus vives interrogations suite au débat public NFL long terme (nœud ferroviaire lyonnais) qui a eu lieu avant l'été à Lyon, en particulier concernant le projet CFAL Sud (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise). Les projections des circulations fret sont très élevées : 120 trains/jour en 2020 et 180 trains/jour dès 2025. C'est une très mauvaise perspective pour le sud Ardèche, avec 225 000 personnes concernées par les nuisances associées dans ce secteur. M. JOUVE rappelle que M. Laurent WAUQUIEZ s'était opposé au fret dangereux dans la vallée du Rhône.</p>	<p>Martine GUIBERT entend ces préoccupations. Toutefois on ne peut pas avoir le développement du fret sans renforcer certaines liaisons. En outre, cela conforte aussi l'intérêt de développer du transport de voyageurs sur la Rive Droite du Rhône.</p>
---	--

3.3 Le service annuel 2020 et les orientations 2021

Martine GUIBERT propose une présentation générale du service annuel 2020 déclinée ensuite sur les principales lignes du comité Vallée du Rhône Sud : Lyon-Vienne-Valence-Marseille, Valence-Grenoble, Romans-Valence-Die-Veynes. Des éléments complémentaires sont proposés concernant les évolutions relatives au réseau de cars TER et cars Région (renouvellement des DSP des lignes de cars 73, 74, 76).

TEMPS D'ÉCHANGES :

<p>Olivier ROYER- Collectif Gare à Nous - remercie Mme GUIBERT d'avoir écouté le collectif sur la vallée de la Drôme et pris en considération les usagers. Il a observé récemment, sur le parvis de la gare de Die, un marquage au sol pour l'installation d'un Distributeur de billets (DBR)</p>	<p>SNCF Mobilités confirme qu'il y a bien eu des repérages au sol pour l'installation à venir d'un distributeur de billets TER. SNCF Mobilité confirme qu'il n'y a pas de fermeture prévue du guichet à la gare de Die.</p>
<p>Yves BOUTRY - CUTPSA exprime une satisfaction pour l'Ardèche et la ligne du Cévenol avec l'annonce faite par la Région d'un investissement d'environ 10,3 M€ sur cette ligne (pour une pérennisation de 3 ans) ; il souhaite avoir des informations concernant la ligne Grenoble-Gap. Il fait également part de son mécontentement concernant la perte de liaison directe Marseille-Lyon en 2021 (et problèmes de correspondances) ainsi que sur les liaisons directes Le Puy-St-Etienne-Lyon malgré la rénovation de la ligne. Il note par ailleurs que suite au redéploiement du service de la ligne 73, La CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) a souhaité uniquement un service Privas-Chomérac ; les autres usagers ne peuvent plus rejoindre la vallée du Rhône. Il aurait fallu prévoir au moins un remplacement.</p>	<p>Martine GUIBERT confirme l'engagement de la Région concernant la pérennité de la ligne Cévenol, avec le financement de la partie Etat par la Région (ce qui n'est pas le cas sur le versant Occitanie) Cette ligne est au cœur des discussions avec le préfet Philizot : elle est fléchée comme ligne d'intérêt interrégional ainsi qu'au CPER en cours de réflexion. Au cours du 1^{er} trimestre 2020, des arbitrages auront lieu avec le 1^{er} ministre. Concernant la ligne Grenoble-Gap, un COPIL doit se tenir le 4 décembre afin boucler le plan de financement pour engager des travaux pérennes. Ces éléments seront présentés en séance avec des travaux portant sur un montant global nécessaire d'environ 60M€ et une 1^{ère} phase de travaux à 28M€ qui sera engagée à court terme.</p>

<p>Yvan THIEBAUD -Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) - précise que la suppression de la desserte dans la vallée de la Payre n'est pas due à la CAPCA. Il faudrait que la Région fasse une information officielle indiquant que c'est elle qui a pris cette décision concernant la ligne 73. Il attend des réponses concernant plusieurs dossiers en instance à la Région (boutique de vente de titres TER à Privas, etc.).</p>	<p>Concernant la ligne Marseille-Lyon, Cyril PHILIS indique qu'une réunion spécifique a été déclenchée le 28 novembre, précisément pour présenter les orientations et identifier, en amont, les éventuelles difficultés associées au projet de réorganisation des dessertes. Il rappelle que cette réorganisation à mener est conséquente à un souhait de la Région SUD de faire évoluer sa trame de desserte en 2021.</p> <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes aurait souhaité maintenir les trains en l'état. Elle travaille dorénavant sur le maintien des fonctionnalités et reviendra vers les partenaires pour concerter au printemps 2020. Elle étudiera par ailleurs dans ce cadre l'insertion des arrêts intermédiaires demandés par les territoires.</p> <p>Concernant la ligne 73, Martine GUIBERT confirme que la concertation des acteurs locaux a bien eu lieu. La reconfiguration de la ligne répond aux besoins sans manifestement pénaliser des usagers. Les offres sont mieux organisées entre les 2 vallées : le projet n'est peut-être pas parfait, mais il améliore tout de même la situation actuelle.</p>
<p>Antoine DAUBLAIN souhaite savoir s'il existe une réflexion concernant les tarifs SNCF par rapport à ceux du covoiturage. Dans la vallée de la Drôme, cela va du simple au double.</p> <p>Morgane REGNIER – DROMOLIB- indique qu'en matière de covoiturage l'agence DROMOLIB pourrait travailler avec la Région et simplifier le travail des entreprises.</p>	<p>Olivier LAURENT indique qu'il y a bien eu une analyse menée avec la SNCF au sujet des écarts tarifaires ainsi que concernant l'offre horaires. Si l'on considère le plein tarif, il n'y a pas de comparaison possible. Et sur les principales O-D, le covoiturage est moins cher que le TER.</p> <p>Olivier LAURENT rappelle que moins de 30% des recettes du TER sont payées par les usagers. Il faut proposer des tarifs attractifs, mais on ne peut pas aligner les tarifs conventionnés du TER avec ceux du covoiturage.</p> <p>Martine GUIBERT note par ailleurs la proposition de prise de contact entre DROMOLIB et la Région concernant le covoiturage.</p>
<p>René JOUVE - ADRD07 – se demande pourquoi on entreprend actuellement des travaux importants sur la rive droite du Rhône. Il formule également plusieurs propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ne serait-il pas envisageable de réaliser une liaison ferroviaire Valence-Livron puis La Voulte-Le Teil ? -il pourrait y avoir également une ligne directe entre Vienne et Tournon. 	<p>Gerald CASTANO lui répond pour SNCF-Réseau que les travaux sur la Rive Droite répondent à la logique actuellement poursuivie par SNCF-Réseau d'investissements massifs pour la régénération du réseau national (fret et voyageurs). Il y a une maintenance de la voie avec des rails plus longs et plus lourds. Des trains de fret continueront bien de circuler sur cette rive.</p> <p>Cyril PHILIS indique que concernant les projets de réouverture de lignes aux voyageurs, il s'agit en premier lieu de privilégier les infrastructures</p>

	existantes. Les études d'avant-projet concernant Romans-Valence-Le Teil vont s'engager.
Anne-Marie GHEMARD – FNAUT AURA- et Olivier ROYER- Collectif Gare à Nous - signalent des difficultés récurrentes sur la ligne Lyon-Valence (suppressions, retards, emport) . Ils soulignent l'importance de Valence qui se situe comme agglomération importante entre Lyon et Avignon.	Martine GUIBERT répond que la Région a bien à l'esprit ces difficultés identifiées et qu'elles font précisément l'objet de la partie présentée suivante.

3.4 Le matériel roulant et l'emport

MARTINE GUIBERT fait part aux participants de sa plus grande vigilance sur les sujets relatifs aux surcharges de train sur l'axe Lyon-Valence. Elle présente les actions en cours (outil de mesure, acquisition de nouvelles rames, trajectoire de parc) ainsi que des éléments concernant la politique « vélos » de la Région. Elle rappelle que la Région ne s'oppose pas à l'accès aux vélos à bord, mais qu'elle tient à développer des solutions en gares (solutions vélos « aux 2 bouts ») afin de soulager les trains en heures de pointe. Une réponse spécifique doit également être étudiée pour répondre aux besoins des cyclotouristes sur la Vallée du Rhône (ViaRhôna).

TEMPS D'ECHANGES :

Anne-Marie GHEMARD - FNAUT AURA – confirme ses inquiétudes relatives aux conditions de transport depuis 2 ans sur l'axe Lyon-Valence (il y a eu seulement une amélioration début 2019). Elle souhaite que la Région anticipe davantage concernant les achats de rames et soit plus ambitieuse . Elle s'interroge sur la dynamique en cours qui tend à voir un accroissement sensible du trafic chaque année et les contraintes relatives à un parc matériel qui n'évolue pas, ou pas assez rapidement.	Martine GUIBERT confirme que l'ambition de la Région est là : le budget transport est le plus important au niveau régional. La Région a acté une commande de 29 matériels pour des montants conséquents. Il faut toutefois noter que l'acquisition de rames prend du temps : il y a peu de choix, des délais de livraisons contraints et in fine la Région n'est même pas propriétaire des rames, ce qui interroge tout de même sur la viabilité du système. La Région mobilise également SNCF sur les enjeux de court terme, notamment en vue d'améliorer les conditions de maintenance du parc En outre, la Région ne dispose pas de moyens financiers extensibles ni de ressources équivalentes à celles des urbains ou même de l'Île de France, ce qui leur permet de disposer d'une capacité d'investissement plus grande. Dans ce cadre, il faut de recettes, mais aussi que l'Etat (et SNCF-Réseau) n'amène pas les Régions à devoir financer des travaux sur des lignes qui ne sont normalement pas du ressort de la Région. Il faudrait aller plus loin, c'est vrai, mais le nœud du problème est la question des financements car au-delà de l'investissement, le fonctionnement annuel pèse lourd.
---	--

<p>Anne-Marie GHEMARD - FNAUT AURA – note les efforts réalisés par la Région pour les cyclistes, et notamment pour l’acceptation des vélos dans les cars.</p> <p>Elle confirme qu’il existe toutefois un sujet spécifique concernant les cyclotouristes et qu’il s’agirait de trouver des solutions, notamment sur l’axe de la vallée du Rhône.</p> <p>Concernant les vélos dans les consignes, Mme GHEMARD fait remarquer que l’on n’est pas toujours sûr de retrouver son vélo le soir. Le travail à mener sur la sécurisation des parkings vélos est à mener et pas seulement dans les gares importantes (comme à Valence), mais aussi les haltes et arrêts de cars.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que ces éléments sont bien identifiés et qu’il s’agit d’axe de travail devant nous. Des actions sont réalisés par le soutien des collectivités pour des aménagements en gare (CAMV). Pour les haltes et arrêts routiers, ce sera une analyse au cas par cas.</p> <p>Le cas de cyclotouristes est actuellement à l’étude et nécessitera vraisemblablement un dispositif spécifique.</p>
---	--

Conclusion

Martine GUIBERT remercie les participants pour leurs contributions. Elle indique que la Région s’enrichit toujours de ces échanges (il peut y avoir en effet de nouveaux sujets, des angles de réflexion différents) et qu’à l’heure actuelle la Région met tout en œuvre pour améliorer la qualité de service rendu aux usagers. Les réponses ne sont pas toujours « parfaites », mais la volonté régionale est réelle.

Mme GUIBERT rappelle qu’elle est toujours disponible pour échanger. Elle indique enfin qu’au 1^{er} trimestre 2020, il sera nécessaire de prendre en compte les orientations de la nouvelle loi LOM (loi d’orientation des mobilités). Les partenaires seront bien évidemment associés à ce travail à réaliser.